

## Délibération n°2022-12-143

Date de convocation : 7 décembre 2022

Conseillers en exercice : 45	Présents : 40	Votants : 44
------------------------------	---------------	--------------

### **Subvention exceptionnelle à la Croix Rouge Française en aide au peuple ukrainien**

L'an deux mil vingt-deux, le 13 du mois de décembre à 18 heures, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à Commana, salle des fêtes, sous la présidence de M. Henri BILLON, président.

Etaient présents M. JEZEQUEL Jean, M. DUFFORT Jean-Philippe, Mme CRENN Nicole, Mme CLOAREC Marie-Françoise, M. MIOSSEC Gilbert, M. MICHEL Bernard, Mme PORTAILLER Christine, Mme CLAISSE Laurence, M. BODIGUEL Robert, Mme PICHON Marie-Christine, M. LE BORGNE Laurent, Mme HENAFF Marie Claire, M. PALUD Jean, M. POSTEC Jean-Yves, Mme CARRER Bernadette, M. SALIOU Louis, M. POT Dominique, M. BRAS Philippe, Mme POULIQUEN Marie-France, M. GUEGUEN Guy, M. CADIOU Bruno, M. GUEGUEN Philippe, M. ABALAIN Jean-Luc, Mme JAFFRES Anne, Mme GUILLERM Babeth, M. RIOU André, Mme MARTINEAU Gaëlle, Mme LE FOLL Sylvie, Mme QUERE Patricia, M. RAMONET Thierry, Mme TORRES Sonia, M. PHELIPPOT Samuel, M. LOAËC Eric, M. PERVES Daniel, M. JEZEQUEL Sébastien, Mme ABAZIOU Nadine, M. ABGRALL Dominique, M. GILET Yves-Marie, Mme KERVELLA Julie

Avaient donné  
procuration M. MORRY Yvan à Mme PORTAILLER Christine  
M. THEPAUT Jean-Jacques à Mme GUILLERM Babeth  
Mme LE GUERN Marlène à M. LE BORGNE Laurent  
Mme QUILLEVERE Gwénaëlle à M. BODIGUEL Robert

Absent M. BRETON Jean-Pierre

Participait aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services

Secrétaire de séance : Mme QUERE Patricia

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Depuis le 24 février 2022, la Russie a envahi l'Ukraine et l'urgence humanitaire qui en découle et intense avec une extension très rapide aux pays voisins qui ont accueillis des millions de réfugiés ukrainiens.

Ce contexte suscite beaucoup d'émotion et de crainte partout en Europe et de nombreuses initiatives solidaires se sont mises en place.

C'est le cas à l'échelle de notre intercommunalité où au printemps dernier les élus de la CCPL avaient décidé de semer du maïs sur une dizaine d'hectares, situés zone du Vern à Landivisiau, propriété communautaire. Le produit de vente de cette récolte ayant pour but de venir en aide au peuple ukrainien.

Pour mener à bien ce projet, des coopératives, des ETA et des entreprises agricoles du territoire se sont mobilisés afin de fournir gracieusement la semence, le carburant, le lisier et d'assurer le travail du sol (déchaumage, griffon, charrue, semis, récolte).

Le produit net de la vente s'établit à 17 000 euros qu'il est proposé de reverser à la Croix Rouge Française afin de contribuer à répondre aux actions mises en place par ce dernier.

L'argent permettra de soutenir les actions du CICR et de la Croix Rouge qui aide les personnes touchées par le conflit dans la mesure où la sécurité le permet, en répondant aux besoins en eau, en produits de première nécessité, en matériel médical mais également en apportant les premiers secours et un soutien psychosocial.

Les ukrainiens auront besoin d'un soutien continu et à long terme. La priorité demeurant de répondre le plus précisément aux besoins humanitaires de toutes les personnes touchées par le conflit, à l'intérieur et à l'extérieur de l'Ukraine.

Vu la conférence des maires du 6 décembre 2022 ;  
Ayant entendu son rapporteur, M. Gilbert Miossec, vice-président ;

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- **Décide d'attribuer à la Croix Rouge Française une subvention exceptionnelle de 17 000 € pour la mise en œuvre de son soutien « Urgence Ukraine ».**
- **Autorise le Président ou son représentant à prendre l'ensemble des mesures permettant le versement de cette subvention.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations,  
le 16 décembre 2022.

La Secrétaire de séance,  
Patricia QUERE.

Le Président,  
Henri BILLON.

